

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Règlement numéro <-2024 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de limiter le stationnement au pourtour du CHSLD Leclerc

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 11 mars 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé le 11 mars 2024, le tout conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE < 2024, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le règlement numéro 1885-1990 est modifié à l'article 45.1 par le remplacement du plan de l'annexe « I » intitulée « Stationnement sur rue – Secteur du centre hospitalier » par un nouveau plan, afin de limiter le stationnement à une durée maximale de deux heures, du lundi au vendredi entre 7 h et 17 h, au pourtour du CHSLD Leclerc sur les rues Laurier et Déragon ainsi que sur le boulevard Leclerc Ouest et d'interdire le stationnement, excepté pour le transport adapté, face à l'adresse civique 280, rue Déragon sur une distance d'environ dix (10) mètres, le tout tel que représenté à l'annexe « 1 » du présent règlement.
3. Le règlement numéro 1885-1990 n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

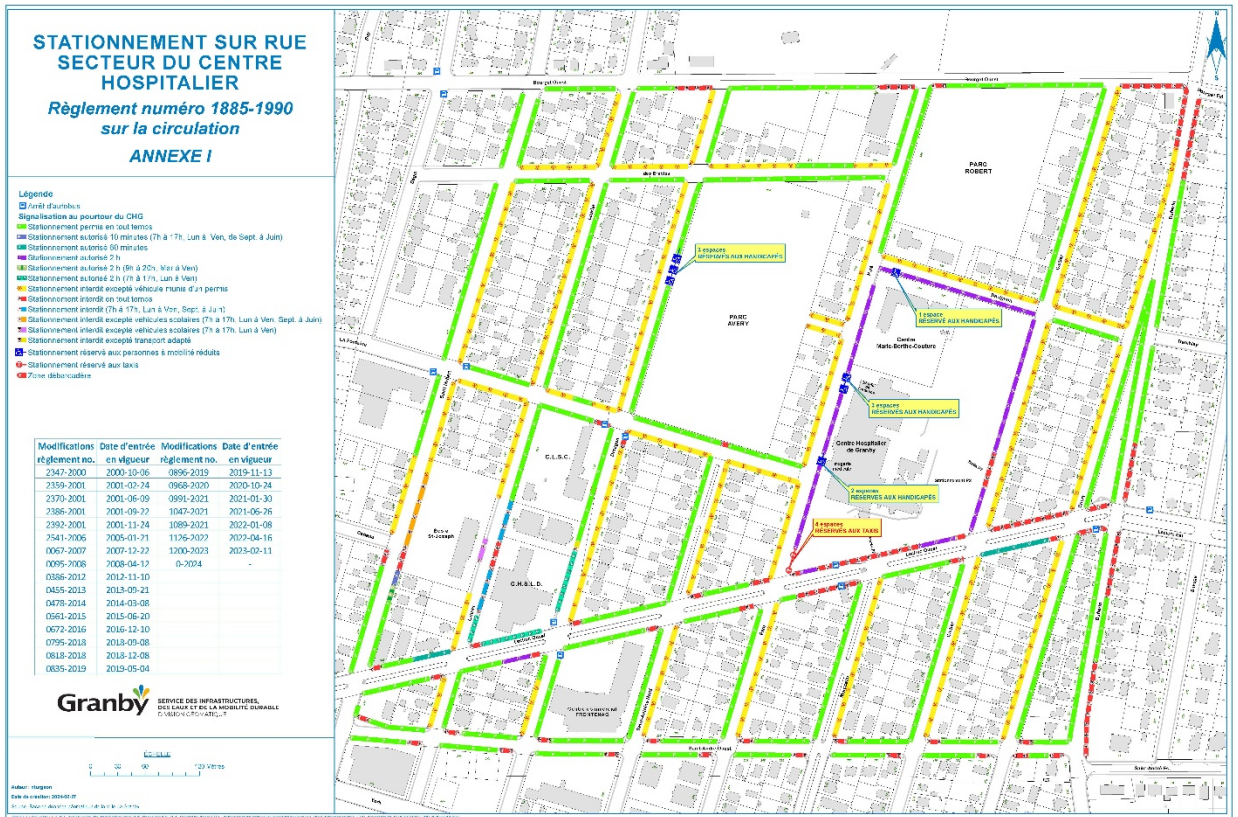
PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

ANNEXE « 1 »

Règlement numéro <-2024 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de limiter le stationnement au pourtour du CHSLD Leclerc

Remplacer le plan de l'annexe « I » (Stationnement sur rue – Secteur du centre hospitalier) comme suit :



Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe